



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

trafic

Question écrite n° 2372

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le souhait exprimé par l'association AIDES quant à la lutte contre le sida et aux usagers de drogues. Elle demande notamment un renforcement de tous les moyens légaux internationaux permettant de lutter contre les grands trafiquants. Il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La lutte contre le trafic de stupéfiants demeure une priorité de l'action gouvernementale. Pour lui donner sa pleine mesure le ministère de l'intérieur développe une stratégie axée au plan interne sur une coopération renforcée (justice, police, gendarmerie, douanes) dans les zones frontalières ou maritimes sensibles et s'appuyant sur la loi du 29 avril 1996 relative au trafic de stupéfiants en haute mer et la loi du 16 mai 1996 relative à la lutte contre le blanchiment et à la coopération internationale en matière de saisies et de confiscation des produits du crime. Enfin les délégations du service de coopération technique internationale de police (SCTIP) participent à l'étoffement de ce dispositif. Cette organisation interne se double d'une action internationale qui lui est complémentaire : participation de l'office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants à de nombreux groupes de travail européens et internationaux sur ce sujet, mise en place de centres de coopération policière et douanière aux frontières de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne, présence de la police française dans les instances régionales ou internationales spécialisées dans la lutte contre la drogue au sein de l'ONU (PNUCID), d'Interpol, du G7 GAFI (blanchiment) et G7 GAPC (précurseurs chimiques), du « groupe Pompidou » et du groupe de DUBLIN. Au plan pratique il convient de préciser que les programmes européens de coopération technique ont débouché sur le renforcement des institutions et des moyens de lutte dans les Etats des zones sensibles (Caraïbes, Amérique latine, PECOS, Afrique, Asie Centrale) et que l'harmonisation des législations progresse.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2372

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2695

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3596